

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 15 FEVRIER 2013

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 15 Février 2013

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Bernard MOREL - Jean-luc BENNAHMIAAS représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gerard PEPE - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Patricia COLIN représentée par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Antoine ROUZAUD - Magali GARDE représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bruno GILLES représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Corinne LEGAL - Eric LE DISSES représenté par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Henri MATTEI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Renaud MUSELIER représenté par Maurice TALAZAC - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Benoît PAYAN représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Albert LAPEYRE - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Paul ULIVIERI.

La séance est ouverte à 9 heures 35
sous la présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, avant d'ouvrir la séance, je voudrais rendre un hommage particulier au professeur Pierre Pene, qui assiste aujourd'hui à sa dernière séance de la Communauté Urbaine.

Il a décidé de ne plus être Maire de Carry-le-Rouet à partir du 19 mars prochain, après 24 années de mandat.

Je voulais saluer l'homme, ses valeurs, son éthique, son engagement, y compris professionnel, tout au long de sa vie.

Je voudrais saluer l' élu, 24 ans Maire de Carry-le-Rouet, le Vice-président de la Communauté Urbaine chargé des finances sous la mandature de Jean-Claude Gaudin, poste qu'il a tenu avec beaucoup de rigueur.

Et je voudrais saluer l'ami parce que Pierre Pene est quelqu'un qui a des valeurs humanistes, des valeurs humaines, le sens de l'amitié et c'est véritablement un homme d'une rigueur morale absolue.

Voilà ce que je voulais vous dire Professeur pour vous rendre hommage avant la dernière séance à laquelle vous assistez à la Communauté Urbaine.

Bravo !

(Le Conseil de Communauté se lève et fournit des applaudissements soutenus.)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint. La séance est ouverte.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2012

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2012. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Il n'y en a pas, le procès verbal est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2012 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 14 DÉCEMBRE 2012

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération n°04/ 314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 14 décembre 2012. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

VI – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le 7 février 2013, pouvez-vous nous faire un compte-rendu succinct de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité de la Commission.

1. FCT 001-15/02/13 CC - Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2013

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous appartient aujourd'hui, comme le prévoit la loi, de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires, préalable à l'adoption du budget primitif 2013.

Il s'agit, par cet exercice, de dégager des grandes lignes en matière de capacité d'autofinancement, donc de dépenses et de recettes de fonctionnement, de la politique fiscale à venir, de l'investissement et de l'endettement.

Concernant la capacité d'autofinancement et les dépenses, on remarque, sur l'exercice 2012, qu'elles ont progressé plus vite que nos propres ressources. En effet, tous budgets confondus, les dépenses progressent de 6.60%, avec +4% pour les dépenses de gestion, + 22% pour les charges financières et des charges exceptionnelles à hauteur de 12.8 millions, dont 8,7 millions d'euros réglés à EVERE.

En même temps, les recettes réelles de fonctionnement n'ont progressé que de 2.4%. Cet effet ciseau impacte notre épargne brute qui perd une trentaine de millions d'euros par rapport à son niveau de 2011. L'épargne nette, c'est-à-dire en tenant compte des remboursements des emprunts en capital, pourrait même afficher, pour l'exercice 2012, une valeur négative.

Pour l'exercice 2013, un effort particulier sera entrepris pour la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Elles seront malgré tout encore en progression au regard des engagements pris dans le cadre de l'opération Marseille 2013 notamment en matière de transports et de nettoyage. Les charges de personnel devraient progresser comme en 2012 autour de 3%. Les recettes de fonctionnement devraient progresser significativement si nous voulons reconstituer notre épargne brute.

Les dotations de l'État, c'est un secret pour personne, dans un contexte de réduction des déficits nationaux, devraient être tout au plus stables. Seul le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales devrait progresser pour atteindre 4,5 millions d'euros. La fiscalité professionnelle progressera aux alentours de 3% avec 2.56% pour la contribution à la valeur ajoutée des entreprises, 4% pour la CFE, avec une valorisation des bases de 1.80% comme toutes les bases, et + 5% pour la TASCOM,

grâce notamment à la hausse du coefficient multiplicateur que nous avons voté en juin dernier.

La fiscalité ménages, avec la revalorisation des bases de 1.80 et leur progression en volume, devrait progresser de 3.3% pour le foncier bâti et 2.5% sur la taxe d'habitation. Les taux ne sont pas envisagés en hausse. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera par contre légèrement augmentée grâce à la revalorisation des bases et à une légère augmentation des taux pour la nécessaire harmonisation d'ici 2015 des taux d'enlèvement des ordures ménagères.

S'agissant de l'investissement, en 2012, notre EPCI a créé de nouveaux programmes pour 561 millions d'euros. Il s'agit là des projets structurants souhaités et souhaitables dont le reste à financer s'élève en fin d'exercice à 2.40 milliards d'euros.

Il est clair que rien ne sera possible sans le soutien fort de l'État.

Pour 2013, il est prévu encore 234.84 millions d'euros d'autorisations de programme nouvelles, portant ainsi le montant qui reste à financer à 2.63 milliards d'euros. Au budget 2013, seront portés un peu moins de 300 millions d'euros de crédits de paiement, dont environ 250 millions d'euros pour les trois budgets les plus importants, c'est-à-dire le budget principal et les budgets annexes transports et collecte et traitement, des déchets.

S'agissant de l'endettement, le niveau soutenu de nos investissements au regard de notre capacité d'autofinancement nécessitera le recours à l'emprunt comparable à ce qu'il fut en 2012, c'est-à-dire aux alentours de 142 millions d'euros.

Il est nécessaire de rappeler qu'au 1^{er} janvier 2013, tous budgets confondus, le capital restant dû s'élève à 1 435 386 390 euros et l'annuité à 137 451 425 euros, dont près de 90 millions d'euros d'annuités en capital.

En conclusion, les mesures correctrices envisagées s'articulent autour de deux axes. Premièrement, une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour dégager des marges de manœuvre et deuxièmement, un recours maîtrisé aux recettes supplémentaires notamment aux recettes fiscales, celles-ci devant provenir en priorité de l'élargissement des bases et non de la hausse des taux pour ne pas encore aggraver la pression fiscale pour le contribuable.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT. - Y a-t-il des interventions ?

Monsieur COULOMB. - Monsieur le Président, mes chers collègues, les orientations budgétaires pour 2013 qui nous sont proposées aujourd'hui et que vient de nous commenter notre collègue Jean-Pierre Giorgi, sont dans une parfaite continuité avec la politique budgétaire que nous avons mise en place depuis le début de ce mandat. Cette politique se caractérise par une gestion prospective de nos finances pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés par le Président Caselli en début de mandat, à savoir :

- Stabilité fiscale notamment pour les impôts ménages,
- Maintien d'un niveau élevé d'investissements autour de 250 millions d'euros par an,
- Maintien de notre capacité de désendettement sur le seuil de 20 ans.

Au fil des exercices passés, ces objectifs ont été atteints et c'est la proposition qui vous est soumise pour l'exercice 2013.

Cette politique budgétaire n'est rendue possible que grâce à la rigueur mise en œuvre dans la gestion de nos dépenses de fonctionnement et à leur évolution maîtrisée, ce qui nous permet à la fois d'avoir un recours modéré à la fiscalité sans toucher aux impôts locaux et aux impôts ménages et de maîtriser notre endettement grâce à un

autofinancement, certes encore insuffisant, mais qui n'a cessé de s'améliorer d'année en année.

En matière de fiscalité, pour 2013, seule la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera légèrement augmentée afin de satisfaire à l'obligation d'harmoniser les taux sur l'ensemble du périmètre de notre collectivité à l'horizon 2015. En accord avec tous les Maires, il avait été décidé en 2009 d'y accéder par paliers et cette année c'est un nouveau palier modéré qui vous est proposé.

En parallèle, la révision des bases des valeurs locatives des locaux professionnels inchangées depuis 1970, devrait permettre de procurer à notre collectivité des ressources complémentaires qui, si elles constituent un prélèvement fiscal, n'en demeurent pas moins une mesure d'équité face à l'impôt pour les entreprises de notre territoire.

Au niveau de nos dépenses de fonctionnement, la politique de rigueur budgétaire mise en place va nous permettre de limiter la hausse y compris sur les grands comptes comme la RTM, en dépit des mesures prises pour concourir au succès de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

L'effort d'investissement sur les grands équipements structurants sera maintenu en 2013 avec un recours à l'emprunt de même ampleur qu'en 2012.

Les principales opérations concernent le tramway rue de Rome, les lignes de BHNS, l'extension du métro vers Capitaine Gèze, la suite des travaux du Vieux-Port et l'amélioration des infrastructures des 18 communes de notre territoire.

Outre que notre capacité de désendettement demeure nettement inférieure à 20 ans, le succès de l'emprunt obligataire souscrit en 2012 et notre relative facilité à nous pourvoir auprès de nos partenaires constituent un gage de notre saine gestion des finances communautaires.

Mes chers collègues, je voulais profiter de ce débat qui est sans doute le dernier de cette mandature, dégagé de toutes préoccupations électorales, pour essayer de nous projeter dans l'avenir.

Il apparaît clairement que dans un contexte de diminution des dotations de l'État, que nous mesurons année après année, que la réforme administrative de notre territoire se fasse dans un futur proche, ou qu'elle ne se fasse pas (je veux parler de la loi sur la Métropole en préparation) nous allons devoir nous confronter à une remise à plat de certains invariants budgétaires mis en place à la création de notre Communauté Urbaine.

De plus, dans le cas de l'institution d'un cadre métropolitain plus étendu, rien ne pourra être entrepris en matière budgétaire et fiscale sans une nécessaire harmonisation des ressources des divers EPCI concernés.

Si la politique prospective mise en œuvre depuis le début du mandat nous offre une lisibilité et une stabilité de nos éléments budgétaires jusqu'à l'horizon 2015, dans tous les cas de figure, à compter de 2016 ou de 2017 au plus tard, nous allons devoir traiter de façon radicale ces nécessaires ajustements pour pouvoir repartir sur des bases budgétaires nouvelles.

En premier lieu, la fiscalité dans toutes ses composantes devra être revue et dans un nouveau cadre métropolitain élargi, il est quasi assuré que l'harmonisation fiscale se fera plutôt par le haut.

Dans la situation actuelle, cette harmonisation ne devrait avoir que peu de conséquences pour nos 18 communes et leurs habitants. Par contre, en ce qui concerne l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, il devrait en être autrement. Il n'aura échappé à aucun d'entre nous que la DGF perçue par notre collectivité n'a pas connu l'évolution que nous étions tous en droit d'espérer.

De plus, depuis la création de notre Communauté Urbaine et la définition des montants de l'attribution de compensation de chacune de nos communes, cette composante importante de nos dépenses de fonctionnement a dépassé en 2011 le montant de notre DGF communautaire perçue.

Nous avons le taux de réversion le plus élevé de tous les EPCI de notre pays. En d'autres termes, depuis sa création, avec le regroupement des communes et l'application de la péréquation établie en 2000 entre les charges et les recettes transférées, notre collectivité, pour ainsi dire, fonctionne sans DGF. Quel que soit la nouvelle forme ou le nouveau périmètre retenu, il ne sera pas possible dans un futur proche de continuer sur ces bases et il deviendra nécessaire de remettre sur la table ces données.

Dans le cas de la future Métropole, l'éventuelle augmentation de la DGF globale ne pourra se faire que par le biais de la péréquation au sein de la dotation nationale qui ne pourra être revue qu'à la baisse d'après les informations dont je dispose et en tout état de cause, l'attribution de compensation ne pourra être maintenue à son niveau actuel.

Car pour le futur, sans une hausse sensible de nos ressources, il ne pourra y avoir un autofinancement suffisant pour nous permettre d'investir. Je dois rappeler que jusqu'à ce jour, nous avons pu maintenir un niveau d'investissement élevé grâce à l'aide du Département pour 150 millions d'euros et de la Région pour 90 millions d'euros.

Il n'est pas sûr que l'avenir permette le renouvellement de ces aides. Nombreux sont ceux qui pensent que la Métropole n'est pas la bonne solution, ni la panacée pour l'avenir de notre territoire, mais la poursuite de la situation actuelle ne peut que nous conduire à des difficultés et à une diminution de nos investissements.

Mon propos n'est pas de jouer les Cassandre, mais de nous permettre par cet éclairage sur notre situation budgétaire, de réfléchir sereinement sur notre avenir pour effectuer les meilleurs choix.

Après une période de mise en place, un rythme trop accéléré des grands investissements indispensables à notre territoire, une phase de stabilisation de notre situation financière, il est indispensable d'entreprendre une restructuration de notre cadre budgétaire pour nous permettre d'envisager sereinement notre avenir commun.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes dans le cadre d'un rapport d'orientations budgétaires, c'est-à-dire une simple déclaration d'intention illustrée de graphiques et de formules...

Certes, cette orientation vous engage, Monsieur le Président. Mais elle ne deviendra réalité que le jour où vous présenterez votre budget primitif.

Toutefois, un problème demeure, non des moindres. Le groupe UPAC vous alerte pourtant depuis 2008, mais en vain. Et ce problème pèse toujours plus sur vos orientations budgétaires.

Je veux parler du manque de rigueur dont vous faites preuve vis-à-vis de la masse salariale, de la subvention d'équilibre à la RTM et de la gestion des déchets.

Vous laissez filer ces charges de manière incompréhensible pénalisant durablement nos capacités d'investissement. Nous devrions, au contraire, affecter ces sommes considérables au « Plan de relance » ou au « Pacte de croissance ».

Au-delà de cet aspect regrettable, je tiens à formuler quelques constats à propos de ce rapport qui ne peut et ne doit évidemment pas être dissocié de l'avenir ni, bien sûr, du projet de Métropole.

Des huit Communautés Urbaines de notre pays, MPM est celle qui dispose des ressources de fiscalité par habitant les plus faibles. Nous savons tous pour quelles raisons, et Jean-Claude Gaudin, le Sénateur-maire de Marseille, n'a de cesse de le rappeler : une partie importante de la création de richesse métropolitaine se trouve hors de ses limites administratives actuelles alors qu'elle assume toutes les charges de centralité.

Ce handicap structurel de l'agglomération marseillaise, s'agissant des ressources issues de la fiscalité économique, n'est malheureusement pas compensé par d'autres recettes et trouve d'autres limites, encore, dans la fiscalité ménages.

La création tardive d'une Communauté Urbaine nous prive de transferts financiers de l'État plus importants dont bénéficient, en revanche, les Communautés Urbaines de Lyon et de Lille.

Mais ce qui est plus cynique encore, c'est le mauvais débat politique initié par vos amis politiques, Monsieur le Président, face à la loi du 16 décembre 2010. Les sordides intentions puisqu'elles venaient de la droite !

Simplement, la majorité parlementaire a changé et pour faire oublier leurs déboires nationaux, vos amis du gouvernement se sont précipités en rangs serrés vers Marseille en criant « Métropole », comme si ce simple slogan devait résoudre à lui seul les difficultés historiques de notre territoire.

Vous passez alors du rôle de fervent défenseur d'un pôle métropolitain à celui de « champion » entre guillemets de la Métropole.

Or, que se passe-t-il ?

(S'adressant au Président Caselli) Vous êtes notre champion, cela vous fait sourire visiblement !

Le gouvernement est de gauche, vous avez une majorité au Sénat, à l'Assemblée nationale, à la Région, au Département, à la Communauté Urbaine. Et pourtant, vous avez du mal à mettre en place la Métropole annoncée par tant d'incantations dans l'urgence que vous aviez vous-mêmes décrétée.

Permettez-moi d'apprécier les leçons de démocratie participative que vos amis nous assènent lorsqu'ils sont loin du pouvoir. Mais en matière de concertation, on fait mieux ! Vous avez arrêté unilatéralement un périmètre et une gouvernance alors que c'est par l'élaboration de projets communs et dans le cadre d'une vision progressivement partagée que se construisent les ensembles politiques pérennes au service unique de l'intérêt général.

Le résultat, vous le connaissez. Les Maires, les autorités locales, les élus et nous avons conscience de la responsabilité que nous ont confiée nos électeurs – quasiment tous sont vent debout contre le projet du gouvernement – et, surtout, contre l'arbitraire qui l'accompagne.

Pourquoi ne pas avoir engagé les discussions sur les compétences ? Elles auraient permis d'établir un consensus plutôt que de cadenasser le débat sur le périmètre et sur la gouvernance, objets de crispations qui retardent désormais ce beau projet d'une indispensable Métropole.

Pour ce qui nous concerne, nos convictions sont constantes. Que ce soit sous Nicolas Sarkozy ou sous François Hollande, la Métropole, nous la voulons ! Mais pas n'importe laquelle.

Dans cette affaire, ça suffit les caricatures sur Marseille. Marseille ne fait pas l'aumône, Marseille ne souhaite pas être hégémonique comme le dit le Maire de Marseille à longueur de journée puisque nous le portons.

Marseille apporte beaucoup dans la corbeille : 2^{ème} pôle de santé de France, 2^{ème} pôle universitaire, 4,5 millions de touristes, Capitale Européenne de la Culture, qui inscrit

notre territoire dans la dynamique pour les années à venir. C'est une synergie que nous recherchons et non un affrontement.

La question essentielle dans ce dossier est : quel est le projet ? Quel projet voulons-nous ? Quid du Port Autonome ? Quid de la grande gare souterraine à Marseille pour accueillir la Ligne à Grande Vitesse PACA ? En quoi une gestion à 92 communes sera-t-elle une valeur ajoutée ?

Comment le texte à venir pourra-t-il donner l'élan nécessaire à notre territoire ?

Dans l'attente du texte législatif promis par le gouvernement pour le printemps 2013, la visibilité de MPM sur son avenir institutionnel se trouve à ce jour réduite.

L'entrée de MPM dans une future Métropole constitue une perspective exigeante qui doit recevoir un soutien fort de l'État.

Il y a tout lieu d'être inquiet à observer le décalage existant entre les discours et la réalité...

Il suffit de consulter le projet de loi de finances 2013 pour comprendre que les collectivités locales devront fournir un effort de 400 millions d'euros pour participer à l'effort de redressement des finances publiques, dès cette année. Cet effort sera accentué en 2014 et 2015, à hauteur de 1,5 milliard, chaque année.

L'enveloppe des concours de l'État aux collectivités sera, comme annoncé, stabilisée, euphémisme qui signifie gelée et donc réduite pour cause d'inflation.

Monsieur le Président, je veux croire aux engagements pris par la Ministre devant les élus locaux, promettant une aide financière extraordinaire.

Enfin, pour terminer mon propos sur une note positive, je veux saluer les efforts d'équipement que vous avez effectués, essentiellement axés en 2012 sur l'aménagement de l'espace communautaire, dont la semi-piétonnisation du Vieux-Port qui est une réussite, et sur la gestion des services d'intérêt collectif dans la perspective de l'année européenne de la culture.

Marseille est évidemment concernée au premier chef. Mais les 17 autres communes de notre territoire le sont avec elle et ambitionnent toutes d'accueillir des millions de visiteurs pour accompagner la mutation de notre modèle économique vers le tourisme.

Ce n'est pas pour rien que le *New York Times* classe Marseille en seconde destination touristique mondiale.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, si on en croit l'introduction de ce rapport d'orientations budgétaires « *après un exercice 2012 marqué par de nombreuses incertitudes, 2013 s'ouvre pour Marseille Provence Métropole avec de nouvelles perspectives* ».

Or, ce qui saute aux yeux à la lecture intégrale du Rapport, c'est qu'il ne présente ici, comme à la Ville de Marseille d'ailleurs, aucune autre perspective qu'un accompagnement « *obligé* » d'une politique nationale et européenne d'austérité pour les ménages et de contribution des collectivités territoriales, estimée à 55 millions d'euros pour les Communautés Urbaines, pour rembourser les dettes de l'État et réduire la dépense publique.

Pourtant, de plus en plus de monde, au Parlement européen comme au Fonds Monétaire International, conteste ouvertement le caractère suicidaire des logiques d'austérité et de réduction des dépenses publiques. Mais il est difficile de se dégager d'un carcan idéologique que l'alternance politique du printemps dernier n'a toujours pas remis en cause.

Le résultat, c'est, pour MPM, une situation financière qui est toujours sur la corde raide.

La suppression de la Taxe Professionnelle s'est traduite par un transfert de fiscalité vers les ménages dont nous connaissons la pauvreté potentielle ; et l'absence de dynamique économique et fiscale produit invariablement une dégradation annoncée de l'épargne brute en 2012, voire négative pour l'épargne nette.

D'où une ligne conductrice que ce rapport d'orientations résume à un "*pilotage fin en gestion*" pour conjuguer entre autres :

- Une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), M. Coulomb l'a confirmé dans son intervention, et une réforme fiscale qui ne voit toujours pas le jour,

- Des taux de fiscalité inchangés pour les ménages et les entreprises, sauf pour le coefficient majorateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), ainsi que les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères hors Marseille (TEOM), comme annoncés depuis 2010 en vue de leur harmonisation,

- Le recrutement de 50 contrats d'avenir, à propos desquels nous demandons à ce qu'ils s'accompagnent d'une vraie formation pour ouvrir la voie d'un emploi durable ou de la titularisation,

- Un investissement qu'on dit vouloir maintenir à hauteur de 300 millions d'euros, mais, c'est une première, sans définir les priorités d'équipement.

Notre ami Vincent Coulomb a raison de dire à chaque débat d'orientations budgétaires que la vraie ambition politique réside dans les projets proposés pour faire face aux attentes de nos concitoyens, les documents budgétaires n'étant que les outils permettant la mise en œuvre de cette ambition.

Or, c'est la deuxième caractéristique de ce rapport : il ressemble plus à un bilan d'investissements de 2012 qu'à une projection d'équipements pour 2013.

Et, ce n'est pas l'annexe envoyée en début de semaine avec une liste « *bricolée* » d'une quinzaine d'opérations, qui rend plus lisibles les ambitions et la mise en œuvre pour cette année pour répondre aux attentes de nos concitoyens. D'autant que certains projets apparaissent deux fois, comme le très coûteux tramway de la rue de Rome, d'autres ressortent du chapeau comme le tramway vers la place du 4 Septembre... ou sont déjà réalisés comme le prolongement du métro Timone-Fourragère...

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez eu le mauvais document. Je pense que vous avez lu la coquille que nous avons rectifiée ensuite. Le tramway du Quatre Septembre n'y est pas.

Monsieur CHENOZ.- Dommage !

Monsieur DUTOIT.- Merci de la précision.

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je suis désolé, je ne peux pas faire un tramway de plus.

Monsieur DUTOIT.- Pourtant 2012 n'a pas été qu'une année d'incertitudes. C'est également l'année où avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat, MPM a défini sa vision, sa stratégie et ses projets d'un développement durable et ambitieux.

Voilà pourquoi, à 35 jours de la présentation du budget primitif, l'absence d'orientations clairement établies n'est pas sans nous inquiéter.

Le délai est bref, mais il nous reste encore un mois pour travailler à préciser nos

ambitions et les traduire dans le budget primitif. Et nous sommes complètement disponibles pour y contribuer.

Monsieur le Président, le Maire de Paris a raison de dire en substance qu'à « *chaque fois qu'une collectivité investit un million d'euros, cela crée 18 emplois et chaque fois que cette même collectivité emprunte 1 euro, c'est uniquement pour l'investissement et de l'investissement non délocalisable* ».

Le gouvernement, je le crois, commet une erreur en voulant soumettre les collectivités territoriales à l'austérité par le prélèvement de 1,5 milliard d'euros sur leurs dotations, par an et jusqu'en 2015.

Vouloir en 2013 restaurer la capacité d'autofinancement de MPM dans la perspective d'une métropolisation des territoires est un objectif que l'on pourrait considérer comme légitime, à la condition que cette métropolisation ne se résume pas à une péréquation de l'austérité. Cela ne peut que renforcer la défiance sur un projet gouvernemental qui paraît se préoccuper beaucoup plus des contours institutionnels que des contenus et des moyens.

Madame Caradec, vous avez raison, nous ne voulons faire aucune caricature sur Marseille et nous ne serons pas de ces gens-là. Mais, disons-le très sincèrement, la Métropole envisagée sera un échec si on ne touche pas au niveau de l'État à une autre répartition des ressources dont dispose actuellement l'ensemble des communes et des intercommunalités, et si l'on n'élabore pas une nouvelle fiscalité mettant à contribution les actifs financiers pour nourrir une péréquation équitable bénéfique à l'ensemble des populations, c'est-à-dire à toutes les communes de notre territoire. Si on ne fait pas cela, la Métropole marseillaise sera une coquille vide au détriment de nos populations.

(Applaudissements)

Monsieur FOUQUET.- Monsieur le Président, chers amis, aujourd'hui, c'est la dernière fois que nous exprimons nos choix et nos orientations sur une année pleine. Nous venons de passer, déjà, cinq années ensemble. Comme le temps passe vite !

Alors, en ce lendemain de fête, hier c'était la Saint-Valentin, c'était un jour où l'on a coutume de dire : « *Quand on aime, on ne compte pas* ». Eh bien, Monsieur le Président, vous n'avez pas pris ce chemin- là. Vous nous avez imposé, et c'est normal pour un ancien cadre de la Caisse d'Épargne, le slogan : « *Quand on aime, on compte* ».

Depuis cinq ans, vous nous avez imposé la rigueur budgétaire et vous avez rendu à la communauté urbaine, la clarté et l'équilibre de ses comptes, et tout cela dans un contexte économique et financier défavorable. L'affaire n'était pas simple pour un Président de gauche dans une assemblée de droite.

Ce n'est pas pour autant que nous sommes satisfaits. Je dirais plutôt que nous sommes résignés. Nous, les Verts, avons pourtant tout fait, nous avons travaillé avec vous, en toute proximité, pour orienter différemment un grand nombre de choix d'investissement et de gestion quotidienne. Notre souci était de répondre aux besoins de nos concitoyens et de ne pas consommer l'argent public sur des choix contestables.

« *Un euro de dépense publique doit être considéré comme une denrée précieuse* ». Je répète cette phrase, car elle me plaît beaucoup : « *Un euro de dépense publique doit être considéré comme une denrée précieuse* ».

C'est ce que déclarait, cette semaine, le Président de la Cour des Comptes. Faire mieux avec moins de dépenses somptuaires et parfois peu utiles, cela aurait dû être la politique de la Communauté Urbaine, c'est ce qu'il aurait été souhaitable de faire.

Dans le rapport d'orientations budgétaires, on ne peut pas dire que les orientations soient claires. En revanche, l'annonce chiffrée fait peur. Il est dit qu'au 31 décembre 2012, il reste à financer deux milliards et demi d'euros, j'arrondis (ce sont les

zéros qui comptent et pas le premier chiffre) et cela en neuf ans, c'est-à-dire d'ici 2022. Mais, qu'y a-t-il dans cette somme de deux milliards et demi d'euros ? On vient de terminer, ou on les termine en 2013, une quantité industrielle de documents de planification. Je ne les cite pas, vous les connaissez. Cette somme est-elle en relation avec ces plans et toutes les réflexions que nous avons menées ensemble, ont-elles abouti à quelque chose ? Si c'est le cas, il faut multiplier cette somme par dix, sinon, dites-nous ce qu'elle recouvre ?

Car, Monsieur le Président, si c'est pour continuer à construire le métro au-dessus du tramway, des équipements qui ne sont utilisés que quelques heures par semaine, la construction de centaines de logements, sans crèches, sans maternelles, sans écoles, sans services communs, des quartiers sans « espace de liberté », j'appelle « espace de liberté », tout ce qui peut contribuer à la respiration de la ville, de continuer à aménager les trésors de ce merveilleux sud de la France, où il faut avoir de l'argent, tout simplement pour y vivre, y dormir, y travailler, alors, si telle est l'orientation qui est envisagée, nous aurons du mal à nous entendre.

En revanche, si vous prolongez au - delà de 2013, les avancées qui ont été faites, et financées par la Communauté Urbaine, dans le cadre de l'année européenne de la culture, nous pouvons continuer à travailler ensemble. Je prends des exemples. Le métro ouvrira-t-il en 2014 jusqu'à une heure du matin ? Les quartiers périphériques de Marseille et les communes voisines seront-elles reliées au réseau de la RTM et de la SNCF, dans un délai relativement cohérent ? Les entreprises des zones à fiscalité favorable, seront-elles contraintes d'embaucher les personnes qui vivent dans nos quartiers ? Les étudiants seront-ils obligés de rentrer chez leurs parents, parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour louer une chambre ? Voilà, Monsieur le Président, les questions que nous nous posons sur la vie de nos quartiers et de nos villes.

C'est quoi, ces deux milliards et demi prévus sur 9 ans ? C'est un langage politique que les Verts ne savent pas décrypter. Donnez- nous la clef.

Je reviens sur le rapport d'orientations budgétaires. Les finances de MPM sont passées du rouge au vert, et vous connaissez notre prédilection pour cette couleur. Les Verts, conscients qu'ils n'ont pas la majorité dans cette assemblée, ni dans d'autres, prennent leur mal en patience. Nous restons et resterons fidèles à nos convictions. L'écologie appartient à tout le monde. Nous, élus EELV, sommes payés pour ne pas la laisser de côté, ni à la traîne.

Et je finirai, Monsieur le Président, chers amis, en exprimant le vœu, qu'avec vous, au printemps 2014, la période n'est pas choisie au hasard, nous puissions élaborer, enfin, un grand projet moderne, structuré et futuriste, mais aussi social et populaire, pour l'avenir de nos 18 communes, voire plus si affinités, voire plus si décision d'État ... je n'ai pas besoin de vous faire un dessin !

Ainsi, nous pourrions tout simplement dire : « *Quand on aime, on ne compte plus* » ... et ce territoire, nous l'aimons.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, je réagis à l'intervention de Vincent Coulomb dans des termes peut-être un peu techniques. J'ai beaucoup d'estime pour Vincent Coulomb, mais je ne partage absolument pas son analyse lorsqu'il donne comme chemin, une diminution fatale des attributions de compensation aux communes.

Je rappellerai simplement que lorsque la Communauté Urbaine a été créée en juillet 2000 et mise en place progressivement en janvier 2001 et janvier 2002, l'attribution de compensation, c'est tout simplement l'écart qu'il y avait à l'époque entre nos recettes issues de la Taxe Professionnelle et le coût des compétences transférées.

À l'époque, on a tous accepté que cette recette soit figée, elle est aujourd'hui encore un élément de colonne vertébrale dans les budgets communaux qui baisse chaque année un peu en part relative puisqu'elle est figée. Mais c'est comme lorsqu'on passe chez le notaire, il y a des choses qui ne se bougent pas comme cela. À la limite, je peux partager un certain nombre d'éléments du diagnostic qui est fait sur les difficultés, en revanche, commencer en disant que de toute façon, il sera fatal que l'on diminue les attributions de compensation des communes, cela me semblait à la fois peu sérieux et inacceptable du point de vue du socle qui unit la Communauté Urbaine aux communes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous réponds tout de suite Monsieur Magro. Dans mon esprit, il n'est pas question de baisser ces dotations. Je dirais même que je ferai partie de ceux qui se battront, si demain la Métropole se réalise, pour que ces dotations soient versées *a minima* à l'aune de ce qui est versé aujourd'hui. Vous avez cet engagement de ma part, très clairement.

Monsieur Fouquet, j'apprécie le slogan : « *Quand on aime, on compte* ». Je crois que c'est ce que l'on demande à un Président de collectivité qui se veut responsable, surtout dans le champ de contraintes dans lequel nous évoluons aujourd'hui. Le champ de contraintes est clair, tout le monde le connaît. C'est la crise, c'est la baisse des recettes fiscales, c'est la baisse des dotations de l'État, de toute sorte, ce sont des charges fixes récurrentes au 1^{er} janvier. On connaît les charges de la Communauté Urbaine : la dette, le poids de la dette, l'incinérateur, le budget transports. Quant aux surcoûts cette année pour Marseille 2013, cet effort était nécessaire. Non seulement la ville, mais également l'ensemble de l'espace métropolitain vont en profiter. Il faut compter également la gestion des grands travaux structurants qui sont nécessaires.

Je note aussi et cela a peu été dit, que pour la cinquième année consécutive, nous n'augmentons pas les impôts ménages. Cela fait partie du champ de contraintes et des objectifs que nous nous sommes fixés.

Nous maintenons parallèlement, et c'est aussi nécessaire pour la Ville de Marseille et les communes de la Communauté Urbaine, le niveau d'investissement autour de 300 millions d'euros par an, ce qui n'est pas rien. La dette est aujourd'hui stabilisée.

Par ailleurs, il faut se projeter. Si la Métropole se fait, la fiscalité sera probablement différente. Si elle ne se fait pas, le gouvernement doit comprendre que la Communauté Urbaine est la dernière de France en termes de dotation globale de fonctionnement de l'État. Lorsqu'il y a un rééquilibrage, on pourrait penser que l'on se trouve sinon au niveau de celles de Lyon ou de Lille qui se sont créées il y a 40 ans, au moins au milieu du tableau. Et bien, lorsque le rééquilibrage est fait, nous sommes en avant-dernière position, nous ne touchons pas grand-chose de plus. C'est vrai que si la Métropole se fait, ce sera dans un autre cadre fiscal. Et si elle ne se fait pas, l'État devra se pencher sur ce problème. La deuxième ville de France, son environnement urbain et les communes alentour ne pourront pas rester avec des dotations de l'État qui sont ce qu'elles sont aujourd'hui.

Je dois vous faire part d'un chiffre qui n'a pas été dit. (Et j'ai le chiffre exact depuis hier.) Si la Métropole se fait, la fusion des six intercommunalités apportera, en péréquation, 51 millions d'euros supplémentaires par an. Nous pensions à un peu plus de 30 millions par an, mais ce sont 50 millions d'euros. C'est encore un élément qui nous indique qu'il y a nécessité de faire la Métropole.

Madame Caradec, je vous remercie de votre plaidoyer métropolitain. Je pense que nous avons le même et nous avons besoin de tout le monde pour créer la Métropole.

La Métropole, loi 2010, avait la particularité de ne fixer aucune obligation de résultat. La loi n'imposait pas un espace métropolitain plus large. La seule chose que l'on pouvait faire, c'était une Métropole à 18 communes telle que nous la connaissons aujourd'hui avec des charges transférées supérieures aux recettes transférées. Ce n'était vraiment pas une bonne affaire pour notre territoire. De plus, nous savions qu'une nouvelle

loi allait arriver après les élections présidentielles. Nous avons donc, avec le Maire de Marseille, d'un commun accord, préféré différer. Je crois que nous avons bien fait et aujourd'hui, nous avons la loi métropolitaine.

Il est vrai que j'ai travaillé avec les Présidents des autres intercommunalités dans le cadre du pôle métropolitain. Pourquoi ? Comme la loi n'imposait rien, nous ne pouvions faire qu'un pôle métropolitain et ils étaient d'accord pour le faire. Toutefois, j'ai toujours dit, rappelez-vous, je l'ai dit dans les médias, devant les Maires à l'époque, en réunion des Maires et ici aussi, que si ce pôle métropolitain était une coquille vide, je m'en retirerais. C'est ce que j'ai fait lorsque certaines intercommunalités ont refusé de rentrer dans un syndicat mixte de pleine compétence.

J'ai dit hier, devant le SAN qui était très majoritairement, presque unanimement, opposé à la Métropole, que ce qui arrive aujourd'hui, c'est-à-dire une Métropole imposée par la loi et d'une façon assez soudaine, c'est parce que pendant 10 ans ensemble, nous n'avons rien fait.

On peut se précipiter aujourd'hui pour signer des documents et créer un syndicat mixte parce que la Métropole est une lance dans le dos pour certaines intercommunalités. Pour ma part, je ne rentrerai pas dans ce jeu-là.

S'il y a une loi en novembre 2013, c'est la Métropole qui aura la compétence transport. J'ai donc refusé hier de signer le document de création d'un syndicat mixte de pleine compétence qu'on me demandait de signer, car il risque d'être obsolète dans les mois qui viennent.

S'agissant du port, j'ai personnellement demandé à Jean-Marc Ayrault, et je sais que le Maire de Marseille l'a fait aussi, que le Port rentre dans les compétences métropolitaines. Je pense que cela se fera progressivement. Tout d'abord, tous les sièges du Conseil de surveillance seront réservés à quatre élus métropolitains au lieu de quatre élus d'intercommunalités différentes. Je pense que peu à peu, le port devra rentrer dans le giron de la Métropole.

Hier, au sujet des transports, j'ai également indiqué qu'il ne fallait pas se tromper de contributeurs. Si la Métropole se crée et qu'elle a la compétence transport, le plus gros contributeur, avec 420 millions d'euros, se sera la Communauté Urbaine. Cela aussi, je l'ai rappelé, car on a toujours l'air de penser que Marseille est à la remorque de tout le monde. Pas du tout, la majorité de la force de frappe métropolitaine, ce sera Marseille, car c'est ainsi.

Je n'aime pas non plus que l'on caricature Marseille comme on l'a fait hier. Hier, on a projeté un visuel où l'on déclinait les règlements de compte à Marseille. On montrait des photos d'embouteillages, probablement le jour où les tunnels n'étaient pas en fonctionnement. On a montré des autoroutes saturées comme si c'était la faute des Marseillais, en disant : « Cela on n'en veut pas ! On aime Marseille, mais l'État n'a qu'à s'occuper de cela ! ». C'est un peu facile.

Je l'ai déjà dit plusieurs fois : il y a des discours sur Marseille que je n'admets pas. Marseille est une ville qui progresse, la Communauté Urbaine est une communauté qui est bien gérée, qui fait des choses et tous les Maires ici présents en sont témoins, le Maire de Marseille également – vous l'avez dit et je vous en remercie – la Communauté Urbaine fait de grands travaux sur Marseille et continue à en faire. Je crois que cette collaboration entre la ville, la Communauté Urbaine et les Mairies fonctionne.

Celui qui sera assis dans ce fauteuil dans les années qui viennent devra avoir la même politique. On ne gère pas une Communauté Urbaine dans le conflit. Dans le mot Communauté Urbaine, il y a « communauté ». Cela signifie que les communes se sont mises ensemble pour avoir un destin commun. Il en sera de même demain pour la Métropole.

Mais les questions que vous posez sont réelles. Quel va être le projet du gouvernement ? Quelle va être la fiscalité métropolitaine ? Le lissage dans le temps ?

Car bien entendu, Monsieur Coulomb, on ne va pas faire une fiscalité harmonisée du jour au lendemain. Il va falloir probablement une dizaine d'années pour lisser tout cela. La loi donne jusqu'à 12 ans pour le faire. Mais comment vont se faire les transferts de charge, de personnel ? Il faut discuter de tout cela et c'est le rôle de la mission de préfiguration.

Dans cette mission de préfiguration, les élus vont avoir leur mot à dire. C'est là-dessus que l'on va probablement impulser l'État pour bâtir un projet métropolitain avec les autres intercommunalités.

Je suis toujours celui qui tend la main et je continue à tendre la main aux autres intercommunalités. Prenons le temps, je l'ai dit, et je sais que le Maire de Marseille l'a demandé aussi au Premier Ministre. Prenons un an de plus pour la mission de préfiguration. Faisons la loi qui institue la Métropole en fin d'année. Elle sera dans les textes. Elle aura donc une existence juridique.

La mission de préfiguration devrait se poursuivre jusqu'au premier janvier 2015, le chantier est tel qu'un an de plus ne sera pas de trop pour mettre la Métropole sur les rails. Prenons cette année. En revanche, on ne doit pas nous dire que les intercommunalités doivent continuer à subsister à côté de la Métropole. Les deux sont antinomiques. Je l'ai dit hier devant la salle surchauffée : c'est ou l'un ou l'autre. Je crois qu'ici, nous sommes, pour la majorité d'entre nous, métropolitains.

(Applaudissements)

Monsieur MOLINO.- Monsieur le Président, hier s'est tenue une réunion à laquelle vous étiez présent et l'on vous en remercie. On dit que l'on est « contre la Métropole », mais notre inquiétude, c'est qu'il n'y a aucun projet par rapport à cette Métropole. Lorsqu'on regarde le contenu de cette Métropole au niveau de la fiscalité, on ne sait pas comment cela va fonctionner.

Quand on a rencontré Mme la Ministre, à Paris il y a quelques jours ensemble, vous avez vu comment cela s'est terminé. Il a été dit : « Cela représentera environ telle ou telle somme »...

Monsieur LE PRESIDENT.- On a le chiffre exact aujourd'hui.

Monsieur MOLINO.- Lorsque nous sommes allés à Paris, on ne le connaissait pas.

Nous avons remis un document à Mme la Ministre (il est ce qu'il est) en demandant qu'on puisse l'enrichir. La porte n'est donc pas fermée.

Reconnaissez qu'il est normal que les communautés d'agglomération aient quelques inquiétudes. C'est vrai qu'au niveau de la Communauté Urbaine, sur 18 communes, 10 sont préoccupées.

Je crois que, là aussi, il ne faut pas dire que l'on est « contre, contre, contre », il faut que l'on ait vraiment un contenu pour savoir où l'on va. Car aujourd'hui, à part dire « voilà la somme annoncée », on a de fortes inquiétudes.

On comprend bien que l'on ne pourra pas régler les problèmes de transports seuls. On comprend bien qu'on ne pourra pas régler le problème économique seuls. Mais à un moment donné, il faut aussi pouvoir dire à l'État que Marseille doit être traitée comme les autres villes, c'est-à-dire Lyon, Paris, Lille. Mais cela n'a jamais été le cas. Commençons par là. Que l'État commence à dire qu'il abondera pour tel ou tel montant la Ville de Marseille et vous verrez que les choses se discuteront autrement.

Monsieur GAUDIN.- Puisqu'il y a une intervention de mon éminent collègue Maire, j'interviendrai également. Effectivement, voilà que nous parlons de la Métropole depuis un temps maintenant certain. Il est clair, à moins que je n'aie pas bien compris, qu'il y aura deux textes : un texte sur les compétences, un texte sur la gouvernance.

Je ne voulais pas le dire parce que vous l'avez fait excellemment, mais je partage ce que vous avez dit : la caricature de Marseille qui a été présentée hier est inacceptable. Inacceptable !

Marseille ne demande rien aux autres communes. Marseille ne prend rien aux autres communes, mais Marseille assume toutes les charges de centralité, car la quasi-totalité des habitants des communes voisines qui pourraient être intégrées à la Métropole, travaille à Marseille. Ils viennent se faire soigner à Marseille. Ils viennent se distraire à Marseille. Ils viennent au stade Vélodrome à Marseille. Cela ne mérite pas cette volonté permanente de dire certaines choses, y compris que Marseille est mal gérée.

Monsieur le Maire de Septèmes-les-Vallons, mes chers collègues, si Marseille était mal gérée, croyez-vous que depuis 18 ans, on ne s'en serait pas rendu compte ? Nous sommes contrôlés par le payeur, nous sommes contrôlés par le Contrôle de Légalité, nous sommes contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes, qui est au petit soin dans tous les exécutifs que j'ai pu avoir, par la Cour des Comptes et éventuellement si cela ne suffit pas, le Parquet. Et rien, à Marseille depuis 18 ans, n'a été déféré au Parquet, c'est-à-dire à la justice. Par conséquent, je n'apprécie pas les propos qui sont tenus, d'autant plus que dans le même temps plusieurs Maires viennent me voir.

J'étais avec vous Monsieur le Président, lorsque nous sommes allés voir la Ministre compétente.

Qu'ai-je pu dire mardi soir au Premier Ministre ? Le Premier Ministre m'avait prié d'aller le voir pour parler de la révision constitutionnelle, mais une fois ce sujet traité, nous avons parlé de la Métropole. J'ai fait quelques suggestions. Je pense qu'il faut que les Maires soient davantage associés dans la Métropole. Je le lui ai dit. Il semblait d'accord.

Qu'avions-nous fait au moment où nous avons créé Marseille Provence Métropole en l'an 2000 ? Nous avons tenu compte de l'importance démographique des communes.

Dans la future Métropole, Marseille n'a pas la majorité. Si on s'en tient à ce qui est prévu aujourd'hui, Marseille aurait 78 sièges. En fait, il y aurait, chers collègues, 130 sièges, 130 élus choisis à la proportionnelle, 78 élus à Marseille, gauche et droite confondues. Cela signifie que tous ceux qui seront au Conseil municipal de Marseille auront le droit, proportionnellement au nombre d'élus, de siéger dans la Métropole. C'est donc 78 sur 130.

Il a été admis ensuite que tous les Maires seraient membres de la Métropole. Cela fait 69. Donc 130 + 69, cela fait 199. J'ai fait observer au Premier Ministre que nous avons prévu, ce qui avait eu l'assentiment de tout le monde, que les communes démographiquement les moins peuplées aient trois sièges.

Sans aller jusqu'à trois élus, on pourrait peut-être tenir compte d'un nombre plus important d'élus des communes du département. J'ai cru comprendre que le Premier Ministre pensait que cette question pouvait être étudiée. Nous n'avons pas, dans une conversation privée à établir des choses très nettes, mais nous avons échangé. Donc plus de place aux Maires, c'est normal, pour des Conseils éventuellement même de territorialité.

Nous avons intérêt à faire une Métropole. Certains nous diront qu'il la faut immense. Oui, mais pas de Dunkerque à Tamanrasset ! Pour ma part, j'aurais fait moins grand si j'avais été à l'origine de la proposition. J'ai dit : « moins grand, moins vite et moins fort ! ». Maintenant nous y sommes.

Alors, si nous y sommes, regardons la gouvernance, c'est important. On pourrait se demander : « Qui présidera ? La droite ou la gauche ? ». Je vous dirais : « ieou m'enfouti ! ».

Nous avons démontré ici, ensemble, depuis l'an 2000, que l'on peut gouverner. Tantôt, c'était un homme de droite (pas aussi réactionnaire que vous semblez le dire), un homme de la droite républicaine et du centre, aujourd'hui, c'est un socialiste.

Quand on observe, on voit bien que les méthodes sont les mêmes, que nous n'avons pas gouverné ici au nom d'une idéologie, mais que nous avons gouverné dans le pragmatisme et dans l'intérêt général de celles et ceux que nous représentons. Voilà ce qu'ensemble nous avons fait.

Certains nous ont critiqués en disant que ce sont des additions politiques. Non ! Nous avons été, les uns et les autres, élus.

Monsieur Fouquet, beaucoup ont été élus sur le nom de M. Guérini. Ils s'en séparent aujourd'hui, mais au moment de l'élection, vous étiez tous ensemble et tous sur la même liste !

(Applaudissements)

Pour moi, c'est une fierté au Conseil municipal de Marseille où je n'ai que deux voix de majorité relative, d'avoir conservé les 51 personnalités qui étaient...

(S'adressant à M. Bernardi) Eh oui, François-Noël, nous, nous sommes restés un bloc de 51 jusqu'au bout, tandis que ceux qui sont arrivés sous le nom de M. Guérini l'ont oublié et se sont dispersés en plusieurs groupes.

Ayant dit cela parce que cela me fait plaisir de le dire...

(Rires et applaudissements)

... je dois aussi vous dire que notre intérêt est d'être unis et soudés.

Monsieur le Maire de Septèmes-les-Vallons, Dieu sait si nos rapports sont excellents. Ce que nous avons réussi à faire à 18, nous devons pouvoir le faire même si nous sommes plus nombreux.

Nous avons un retard considérable sur Lille, sur Bordeaux, sur Strasbourg et sur Lyon. Ne laissons pas passer la chance qu'on nous offre cette fois-ci et essayons de faire une Métropole dans la justice, dans l'équilibre et dans l'intérêt de celles et ceux que nous représentons.

De ce côté-là, nous n'avons pas de grande divergence, Monsieur le Président, donc je le dis aussi pour que chacun le comprenne. Cela ne veut pas dire que nous serons sur la même liste.

(Applaudissements)

Monsieur BERTRAND.- Je ne vais pas mettre de l'huile sur le feu. Essayons de nous rassembler, car nous sommes tous dans le même panier ou dans le même bateau.

La chose qui a été positive, c'est que les autres communes ont fait beaucoup de progrès et indiquent qu'elles sont solidaires avec Marseille. Nous sommes prêts à aider, à donner pour que Marseille s'en sorte et que nous également, nous nous en sortions.

Chacun sait qu'il y a des difficultés et je crois qu'il ne faut pas se cacher derrière le petit doigt. Je crois qu'il faut avoir un langage vrai, autrement, nous n'arriverons jamais à trouver de solutions.

D'un autre côté, peut-on reprocher aux Maires que nous sommes, et je rappelle qu'il y en a 107 sur 119, de s'inquiéter quand, et M. Molino vient de le dire, nous avons fait des propositions et qu'elles n'ont pas eu d'échos au niveau de Mme la Ministre ? Elle a ce

document officiellement depuis le 21 décembre. Je lui ai posé la question et elle m'a répondu que cela la gênait un peu de répondre par écrit alors, je lui ai demandé de répondre déjà verbalement. Elle va voir.

On ne peut pas avoir d'un côté des propositions, une inquiétude et de l'autre, un État qui ne répond pas.

J'entends Jean-Claude Gaudin dire – et nous étions avec lui la semaine dernière – qu'au niveau de la représentativité, il y aura une amélioration. On l'entend bien, mais cela sera-t-il confirmé par l'État ? On se demande pour quelles raisons l'État met autant de temps pour répondre alors qu'il y a un an et demi, on devait faire la Métropole en décembre 2010.

Notre inquiétude, il faut la comprendre. Nous ne sommes pas autant à être des gens peu sérieux et inquiets pour rien. Rassurer, cela veut dire non seulement rassurer les élus, mais aussi la population que nous représentons.

Au niveau de la fiscalité, dans le projet initial de la loi de 2010, il était prévu de ne plus avoir la taxe d'habitation et la taxe foncière. Ce n'est que parce que nous avons réclamé et protesté que nous avons obtenu, non pas l'effacement, mais l'ajout d'un vote à l'unanimité.

Il est bien entendu que l'on ne trouvera pas l'unanimité sur ce projet. Cela signifie que cela ne se fera pas. Mais cela ne veut pas dire que cela ne se serait pas fait. Je crois que tout le monde a bien en tête que si la Métropole passait, il est vraisemblable que nous arriverons à la même chose, soit sur le court terme, soit sur le moyen terme, et que nous perdrons la fiscalité. Cela signifie que nous perdons un peu le budget, même beaucoup puisque cela représente entre 50 et 60% voire plus de notre budget de fonctionnement.

Pour les communes qui, la plupart du temps, ont des taux inférieurs à 20%, cela va se traduire automatiquement par une augmentation. Le lissage permettra certes à des communes qui ont des taux très élevés de les baisser, mais la majorité aura des taux plus bas qu'elle sera obligée d'augmenter. C'est mathématique.

Notre inquiétude est légitime.

Par ailleurs, nous pouvons avoir une autre inquiétude, c'est d'ailleurs celle de l'ensemble de ces communes y compris Marseille, car il faut parvenir à promouvoir cet ensemble pour générer de l'argent. Or, actuellement, c'est difficile. Nous avons un autofinancement négatif.

Je demande depuis longtemps qu'il y ait un autofinancement, car c'est le plus important. Je suggère que les prochains budgets soient faits de cette manière. On prévoit un minimum d'autofinancement et on fait le budget ensuite et non l'inverse.

Par ailleurs, nous avons des dépenses. Tant que vous ne jouerez pas sur les dépenses, et je regrette, mais sur le plan national ou sur le plan des collectivités, nous n'arriverons pas à trouver des solutions. La valeur d'ajustement est malheureusement les emprunts et les impôts. C'est bien dommage.

Il est nécessaire d'avoir une structure qui permette de l'autofinancement, de ne pas générer des impôts nouveaux ou en augmentation et des emprunts raisonnables. Il est certain que les 250 millions d'euros du Conseil Général nous ont apportés de l'oxygène, tout comme les 10 millions de la Région. Mais si un jour cela venait à disparaître, nous ne nous retrouverions plus avec une dette de 1.4 milliard, mais avec une dette de 1.6 ou 1.7 milliard et un endettement très fort.

Enfin, j'admets de moins en moins que l'on ait des réprimandes de l'État. L'État est très endetté et on pourrait penser que l'on doit avoir beaucoup d'investissement puisque l'État lui-même dit qu'il faut investir. Or, la plus grande partie de la dette est pour couvrir des frais de fonctionnement ce qui est interdit aux collectivités locales à juste titre. Tant que nous

ne maîtriserons pas cela, je ne vois pas comment l'État, qui ne montre pas l'exemple, peut demander aux collectivités de faire mieux et encore mieux. C'est inadmissible.

Je vous ai demandé, Monsieur le Président, de venir au G20 et vous êtes venu. Ce n'était pas un piège. Il fallait simplement que l'on se voie, que l'on discute pour qu'au moins, on soit d'accord sur l'essentiel.

J'ai demandé à Jean-Claude Gaudin de venir et il a été d'accord pour venir. Je ne sais pas ce qui se passera, mais au moins qu'on se parle et qu'on discute. Ici, nous n'avons jamais discuté réellement de la Métropole, jamais.

Monsieur LE PRESIDENT.- On n'arrête pas ! Ce sont des discussions de fond.

Monsieur BERTRAND.- Ce qu'il faudrait, c'est une discussion toute la matinée et tout l'après-midi sur la Métropole et uniquement la Métropole. Essayons de nous comprendre, essayons de nous voir. Je pense qu'il faut absolument que l'on trouve une structure qui puisse nous faire décoller définitivement, avec une aide de l'État pendant quelques années parce qu'autrement, nous n'y arriverons pas.

Il ne faut pas qu'on vive des dotations de l'État, mais que l'on puisse ensuite voler de nos propres ailes.

(Applaudissements)

(Plusieurs élus demandent la parole.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais conclure, car sinon, nous allons passer la matinée entière à parler de la Métropole. Je ne dis pas que ce n'est pas intéressant, mais nous avons un ordre du jour.

Monsieur Bertrand, c'est facile d'avoir de l'autofinancement, je propose d'investir deux fois moins que ce que nous investissons aujourd'hui et l'autofinancement va remonter automatiquement. Mais en période de crise telle que nous la vivons et avec les difficultés qui sont celles de nos concitoyens, si on investit beaucoup moins, on va créer encore plus de chômage et ça, c'est l'équation à laquelle toutes les collectivités sont confrontées en permanence.

D'autre part, les Maires en sont témoins, la Ministre a quand même dit des choses. Elle a dit que la fiscalité des communes n'était pas touchée. Elle a dit aussi – on peut ne pas l'entendre effectivement, mais elle l'a dit – que toutes les communes seraient représentées. Le Maire de Marseille a fait une proposition supplémentaire, moi aussi. J'avais proposé 220, 230 et le Maire de Marseille est monté jusqu'à 240 pour que les communes les moins peuplées aient deux représentants. Pourquoi pas ? Je suis pour.

La réalité communale, je la connais et je la défends, mais je ne veux pas, quand on me demande de venir discuter, qu'on essaie de me « tendre un piège » parce que la séquence d'hier de la signature officielle d'un syndicat mixte, on s'était bien gardé de me le dire. S'ils pensaient une seconde que j'allais monter, signer pour être avec eux sur la photo... Je ne renoncerai pas à mes convictions métropolitaines.

Quant à discuter encore et toujours, je réponds : oui, et je continuerai à venir discuter.

Monsieur ROSSO.- Monsieur le Président, ne refusez pas la parole à un Maire.

La Métropole, cela me rappelle le Général de Gaulle. On ne sait pas de quoi on parle ! C'est clair. Alors, arrêtez de parler de ce que vous ne savez pas.

La Ministre n'a rien répondu, c'est clair aussi. Tous les Maires sont d'accord pour que cela fonctionne bien et pour que l'on soit unis, on l'a prouvé ici.

Nous demandons à voir. Cette loi, personne ne la connaît. Ce ne sont que des paroles. On sait, par le passé, comment cela fonctionnait entre nous. Mais ce que l'on sait, c'est que cela a bien fonctionné parce que l'on n'a pas appliqué la loi...

(Rires et applaudissements)

... y compris cette loi de la Communauté Urbaine. Si on l'avait appliquée, les Maires n'existaient plus.

Nous sommes tous d'accord – et arrêtons de dire « Métropole » ou autre – pour que cela fonctionne bien, dans l'intérêt de tous nos habitants. Seulement, Monsieur le Président, il faut poser le problème de la démocratie.

Dans trois semaines, nous serons onze maires ici contre cela. Ils sont contre parce qu'ils ne savent pas ce que c'est. Et vous, vous êtes pour parce que vous ne savez pas ce que c'est.

Essayons d'avoir un projet. Si c'est bien tout ce que vous dites, vous pensez bien que les Maires ne sont pas des imbéciles. Les 108 Maires qui sont contre demandent à savoir.

C'est tout ce que je voulais dire.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Le débat est clos.

2. FCT 002-15/02/13 CC - Approbation de la convention des usages du Vieux-Port avec la Ville de Marseille

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il n'y a pas d'intervention. Nous avons déjà eu le débat au Conseil municipal.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-15/02/13 CC - Approbation de la convention d'objectifs 2013 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole et demande de subvention

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. FCT 004-15/02/13 CC - Autorisation d'exonération du versement transport pour l'établissement Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale Forbin

Monsieur GIORGI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-15/02/13 CC - Autorisation d'exonération de la Redevance d'occupation du Domaine Public Routier

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est réunie le 4 février.

Monsieur MOLINO.- Avis favorable sur l'ensemble des rapports.

6. DTUP 001-15/02/13 CC - Harmonisation des tarifs de transport urbain à l'échelle du territoire communautaire et création de Pass Métropolitains

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, cette délibération va dans le bon sens, dans la mesure où on regroupe dans deux zones de tarifications, les transports communautaires, en harmonisant les tarifs par le bas pour le Pass de la zone Est/Ouest de Marseille Provence Métropole et en faisant du PassRTM un PassMPM. On facilite les déplacements et c'est un pas de plus vers le droit à la ville conçu comme un espace commun et solidaire du bien vivre ensemble. C'est une bonne chose.

Il conviendra d'étendre rapidement ce droit à la totalité de nos concitoyens usagers des transports publics, en incluant la zone du SMITEEB.

Nous demandons également de vérifier que les populations qui accèdent aujourd'hui gratuitement à un des réseaux de transports urbains pour cause de chômage et/ou de minima sociaux, puissent étendre cet accès gratuit illimité de l'une à l'autre zone indistinctement.

Dont acte de cette décision positive.

Mais, puisque nous sommes dans une optique d'harmonisation et de métropolisation des transports urbains, permettez-moi deux propositions pour prolonger cette délibération :

La première est de la situer dans une préfiguration d'un possible regroupement sous un seul opérateur public – la RTM devenant Régie des Transports Métropolitains – des différents réseaux, à la fin des contrats de Délégation de Service Public (2014 pour Ciotabus)... nous relançons donc notre proposition d'en étudier très concrètement cette année la faisabilité.

La deuxième proposition commence par une remarque : en mettant en œuvre deux zones de tarification pour MPM, on confirme que l'harmonisation et la métropolisation des transports urbains ne signifient pas obligatoirement l'uniformité des tarifs ou la fin des gratuités... comme certains peuvent le souhaiter et d'autres le redouter légitimement.

Il y a une voie, y compris dans le cadre d'une même Autorité Organisatrice pour respecter les droits à un accès gratuit des transports publics. C'est ce que nous faisons sur les communes du territoire de MPM. C'est ce qu'il faut garantir dans une intégration métropolitaine des transports en commun, comme une volonté politique.

L'avenir des transports métropolitains n'est certes pas encore écrit. Mais il n'est pas vierge d'études et de propositions, dont celles du syndicat mixte qui continue de travailler.

De ce point de vue, il serait utile de présenter les études sur les différents scénarios et la possibilité du maintien de plusieurs périmètres de transports urbains.

Voilà quelques remarques concernant ce rapport que nous tenions à vous faire. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Poggiale. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GAUDIN.- Ce sont les mêmes que la CGT.

Monsieur DUTTO.- Tant mieux si vous lisez les rapports de la CGT.

Monsieur GAUDIN.- Bien sûr qu'on les lit, ils sont tellement agressifs. Il n'y a que vous pour les défendre.

Madame LOTA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai demandé la parole tout simplement pour que vous me permettiez d'exprimer une remarque, plus exactement un regret.

En effet, en date du 16 janvier, vous-même, accompagné du Président du Conseil d'administration de la RTM, vous invitiez la presse pour effectuer une conférence et ainsi pour parler des Réseaux des Transports Métropolitains.

Ce n'est pas une erreur, j'ai bien dit Réseau des Transports Métropolitains. Vous cherchiez une conversion pour la Régie des Transports de Marseille, je vous en fais une proposition et elle me semble tout à fait légitime.

On parle de tarification, on parle de syndicat mixte. Et si aujourd'hui, on a si bien avancé dans le domaine de la tarification, je me permets d'associer le Président de la Commission Transports puisque vous-même, vous nous avez fait confiance, Monsieur le Président, vous nous avez permis d'assister au syndicat mixte et c'est effectivement tous les travaux de la billettique du syndicat mixte qui aujourd'hui ont permis de donner ces résultats-là.

À cette conférence, vous n'aviez pas semblé prendre en considération les membres assidus du Conseil d'administration de la RTM en les invitant bien sûr. Alors, je me suis posée quelques questions. Précipitation ? Oubli ? Je n'ose pas penser : volonté délibérée de ne pas nous inviter. Et donc, c'est à ce titre que j'en exprime le regret et je vous dis : c'est dommage.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Permettez-moi d'exister un peu, Madame Lota.

Monsieur MADROLLE.- Ce rapport va dans le bon sens, car tout ce qui favorise les transports doux est une bonne chose. J'aimerais que l'on puisse élargir cela au niveau du tourisme. J'aimerais reprendre ce que disait Mme Caradec très justement. 4.5 millions de touristes viennent dans le cadre de Marseille Capitale Européenne de la Culture. Il faut qu'on réfléchisse pour créer un Pass touristes afin qu'ils puissent aller dans l'ensemble des différentes communes assister aux spectacles de manière plus directe. Une des propositions qui pourraient être menées dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Marseille et Mme Vlasto, serait d'ouvrir ce Pass touristes dans le cadre de 2013.

Monsieur CHENOZ.- Cela existe déjà !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur Madrolle, mais cela existe déjà.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. **DTUP 002-15/02/13 CC - Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association AGIR Transport et paiement de la cotisation annuelle**

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. **DTUP 003-15/02/13 CC - Complément à la délibération du 14 décembre 2012 relative à la tarification des transporteurs sur le périmètre de la gare routière Marseille Saint-Charles**

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission s'est réunie le 6 février, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur VALLETTE.- Les trois rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Permettez-moi un mot, Monsieur le Président, pour reprendre une question de Mme Caradec considérant la position que l'on peut avoir sur la gare Saint Charles dans le système métropolitain. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un débat très important pour le territoire, pour sa mobilité, pour la proximité par rapport à la grande accessibilité qu'est la LGV. Il va y avoir une réunion intitulée « Mobilité 21 » qui va décider ou non des priorités en France des grands projets de déplacements.

Je voudrais attirer votre attention sur l'importance de la centralité marseillaise et de tout le territoire sur la gare Saint Charles. Aussi bien le Maire de Marseille, que le Président Caselli, se sont mobilisés sur ce sujet important. J'espère que le phasage de cette ligne permettra au territoire marseillais d'organiser un véritable réseau de RER lorsqu'il y aura cette gare filante et passante sous Saint Charles, qui est absolument indispensable pour notre territoire, sans parler de la grande accessibilité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vallette. J'ai reçu il y a trois jours M. Cousquer qui a proposé le projet alternatif de LGV. C'est un projet plus équilibré, moins couteux, moins pharaonique, mais qui crée la gare souterraine aussi. Il va permettre de déboucher sur un système de transports sur le territoire métropolitain sous forme de RER, beaucoup plus intelligent.

9. **AEC 001-15/02/13 CC - Approbation du dossier de réalisation modifié de la Zone d'Aménagement Concerté Athelia V à la Ciotat**

Monsieur MAGRO.- Ce rapport a reçu un avis favorable. Ce dossier concerne la Zone d'Aménagement de Concerté Athélia V. Cette modification va notamment permettre une protection accrue dans le domaine du risque inondation.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. AEC 002-15/02/13 CC - Plan Local d'Urbanisme de Plan-de-Cuques - Approbation de la procédure de modification n°1

Monsieur MAGRO.- Il s'agit d'une modification du PLU de Plan-de-Cuques.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. AEC 003-15/02/13 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence - Approbation de la procédure de modification n° 8

Monsieur MAGRO.- C'est également une modification d'ajustement avec un avis favorable de la commune de Carnoux-en-Provence concernant son Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Bizaillon, la Commission s'est réunie le 4 février, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur BIZAILLON.- Avis favorable unanime de la Commission pour faire connaître les secteurs économiques de la Communauté Urbaine.

12. DEV 001-15/02/13 CC - Promotion des zones d'activités de Marseille Provence Métropole dans les salons professionnels et économiques

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Masse, la Commission Voirie et Signalisation s'est réunie le 5 février, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur MASSE.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

13. **VOI 001-15/02/13 CC - Demande de participation financière auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement et la réalisation de la rénovation du Cours Mirabeau, de l'avenue Jean Jaurès Nord et des parkings Libération, Pilote Larbonne et Camoin à Marignane**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. **VOI 002-15/02/13 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de tout autre organisme pour l'aménagement du chemin des Rompides à Ensues-la-Redonne**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission s'est réunie le 5 février, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Madame VASSAL.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable. Le rapport n°15 est retiré.

15. **AGER 001-15/02/13 CC - Approbation d'une convention avec la société Arema relative à l'utilisation des eaux usées de la station d'épuration**

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

Monsieur GAUDIN.- Monsieur le Président, sur la société AREMA, j'ai entendu au Conseil municipal des accusations très graves concernant cette société qui serait susceptible de faire travailler au noir des employés. Je m'élève fortement sur cette interprétation des choses, sur cette déclaration faite par une collègue éminente pourtant, car depuis le début du chantier du stade, il y a eu 80 visites de l'Inspection du Travail, en plus de chaque visite de la commission de sécurité à la veille de chaque match.

Que certains collègues, qui ne sont pas très habitués à la dextérité oratoire dans la vie publique, fassent attention de ne pas porter des accusations qui pourraient, elles, relever de la justice.

(Applaudissements)

16. **AGER 002-15/02/13 CC - Attribution d'une subvention à l'Association Alma Mater pour la collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. AGER 003-15/02/13 CC - Attribution d'une subvention au Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. AGER 004-15/02/13 CC - Paiement de la cotisation 2013 au Cercle National du Recyclage (CNR)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. AGER 005-15/02/13 CC - Paiement de la cotisation annuelle 2013 à l'association Amorce

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur GUIGUI.- Monsieur le Président, mon intervention porte sur les ordures ménagères, sujet sur lequel vous vous êtes particulièrement exprimé lors de vos vœux au personnel de la Communauté Urbaine.

Je ne conteste pas qu'il s'agit là d'un sujet très difficile qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a engendré de nombreuses tentatives et expériences, mais hélas, à ce jour elles n'ont pas donné tous les résultats espérés.

Vous avez considéré que, si les Marseillais n'en parlaient pas trop, c'est qu'il y avait une grande amélioration.

Peut-être aussi faut-il penser que ces silences sont significatifs de résignation ?

J'espère bien que ce n'est pas le cas et je souhaite bien évidemment que le tri sélectif devienne plus efficient.

Toujours est-il que nombre de nos concitoyens désespèrent et ne veulent plus s'astreindre à cette démarche en constatant que les containers sont vidés sans tenir compte des exigences du tri sélectif.

Il y a là un danger, car le jour où tout sera vraiment opérationnel plus personne ne voudra y croire !

Ne faudrait-il pas envisager une réflexion dans ce domaine en termes pédagogiques ?

Mais je voudrais surtout vous parler de la police de la propreté que vous avez mise en place et qui, à mon avis, n'a pas très bien compris les objectifs de sa mission.

C'est vrai, pour montrer que le travail est bien fait, il faut du concret.

Et le concret, en l'occurrence, se manifeste par une verbalisation à outrance avec des méthodes d'un autre siècle !

Est-ce que des consignes ont été données pour aller fouiller dans les poubelles afin de trouver une enveloppe ou un petit emballage avec un nom ?

Tant pis pour celui qui sera désigné !

Souvent il s'agit d'un nom recueilli au pied d'une poubelle et qui laisse penser que les Marseillais ne sont pas propres : vous vous rendez compte, ils jettent leurs déchets à côté des poubelles.

Et si c'étaient certaines personnes qui en essayant de récupérer quelques objets laissent déborder de nombreux détritux ?

A-t-on pris en considération le fait que dans de nombreux immeubles les manipulations des poubelles sont prises en charge par des tiers extérieurs ?

Si les déchets se trouvent au pied des poubelles, je vous pose la question, Monsieur Le Président, qui est responsable ?

Celui dont le nom figure sur l'emballage même s'il n'est pas responsable de la manipulation ? Celui qui sort les poubelles ? Ou celui qui fouille dans les poubelles ?

Et puis, faut-il vraiment qu'il y ait un coupable à verbaliser ?

La police de la propreté a-t-elle été mise en place pour faire de la pédagogie ou pour verbaliser ? Son rôle est-il limité aux abords des poubelles, ou alors faudrait-il aussi faire la guerre à ceux qui jettent dans la rue, leurs mégots de cigarettes ou leurs chewing-gums, à ceux qui oublient de ramasser les crottes de leurs chiens, ou bien encore, à ceux qui consomment leurs sandwiches dans la rue et jettent leurs emballages gras à terre ou peut-être même à ceux qui vendent ces sandwiches ?

Pour conclure, je pense tout simplement que cette police de la propreté devrait avoir en priorité, un sens du discernement exacerbé, et ne pas oublier que la première de ses missions devrait être la pédagogie.

Monsieur le Président, un de nos concitoyens a été verbalisé avec poursuite d'huissier de façon arbitraire et injustifiée et n'a pas hésité à m'interpeler au cours d'une opération de proximité. J'ai tenu à vous informer de cette situation et je vous remercie d'avoir bien voulu examiner cette requête, mais la réponse administrative que vous m'avez apportée n'a pas été à la hauteur de mes espérances.

Peut-être accepterez-vous de reconsidérer, ce cas ?

Merci de m'avoir écouté.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Guigui, lorsque nous avons mis la police de la propreté en place, nous avons toujours dit qu'il y aurait une phase de pédagogie de plusieurs mois. Cela a été fait, notamment auprès des commerçants.

Ensuite, la phase suivante était tout simplement la répression tout comme pour la vidéo verbalisation en centre-ville. Il peut y avoir des exceptions et se tromper en mettant une amende, mais c'est un cas sur combien de milliers de cas ?

La plupart du temps, ils ouvrent des sacs fermés que l'on trouve n'importe où dans la rue et pas dans les conteneurs. Lorsqu'ils voient des noms et des adresses, ils vont taper à la porte des contrevenants. Je crois qu'on ne peut pas avoir une police de la propreté sans répression, comme on ne peut pas avoir une vidéo verbalisation sans répression. Les agents de la ville qui sont derrière les écrans de vidéo verbalisation, ceux de la RTM qui sont aussi derrière les écrans de vidéo verbalisation font leur travail. J'en appelle au civisme.

Maintenant, la police de la propreté peut se tromper sur un cas en particulier. C'est possible, je n'en disconviens pas. On peut tout regarder, mais globalement ils font leur travail et ils sont en général maintenant stationnés autour de l'hyper centre-ville, c'est là effectivement qu'ils remplissent leur mission. Leur mission, c'est de la pédagogie, mais la

phase pédagogique est passée depuis un moment. Maintenant, c'est la phase de répression. Il est rare qu'ils mettent une contravention la première fois qu'une personne ne se comporte pas bien. En général, ils avertissent et s'il y a récurrence, ils verbalisent.

On pourra discuter du cas particulier dont vous parlez, on fera une enquête administrative, il n'y a pas de problème.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sémériva, la Commission s'est réunie le 1^{er} février, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable sur le dossier présenté.

20. DDIP 001-15/02/13 CC - Présentation du Rapport Annuel de Développement Durable de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour 2012

Monsieur SEMERIVA.- Monsieur le Président, chers collègues, sans vouloir revenir sur le rapport d'orientation budgétaire qui a ouvert la séance, je me permets d'attirer votre attention sur l'article 255 de la loi Grenelle 2 qui stipule que « *le Rapport annuel Développement durable devra être exposé avant la mise en place des débats sur le projet de budget* ».

Il convient de noter que cette mesure permet de faire utilement le lien entre ces deux démarches. Le développement durable parce qu'il est transversal, et concerne nombre de compétences de notre Communauté Urbaine, pourrait tout à fait devenir le socle de nos choix budgétaires. Peut-être pourrions-nous l'envisager pour le budget 2014 ?

Je le dis avec beaucoup de conviction, car notre rapport développement durable 2012 est particulièrement riche. L'année 2012 a vu la publication de documents de planification très importants : SCOT, PDU, PLH et bien sûr le Plan Climat Énergie Territorial. Des documents fondateurs de nos politiques publiques et qui nécessairement devraient orienter nos choix budgétaires.

En vertu du décret du 17 juin 2011, l'objectif du rapport est lié à la promotion des politiques et actions de développement durable aux échelles des territoires concernés. Le décret précise sur ce point que le rapport devra prendre en compte les cinq finalités du développement durable.

La première de ces finalités est la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère. Le Plan Climat et l'ensemble de ses 114 opérations concrètes, chiffrées et planifiées jusqu'en 2020 y répondent. De même que l'ouverture de l'Agence Locale de l'Énergie, vecteur des actions du Plan Climat, dont les objectifs sont de réduire nos émissions de gaz à effet de serre ainsi que notre consommation énergétique, tout en soutenant les filières énergétiques alternatives.

Il faut également rattacher à ce premier point la révision du PDU, l'extension du réseau de transports en commun, la mise place de navettes maritimes, et le Schéma Directeur des modes doux. Le chantier le plus emblématique de ce point de vue reste la rénovation et la semi-piétonnisation du Vieux-Port qui réduit sensiblement la place de la voiture, rend possible le report modal avec un vrai espace dédié aux piétons et aux modes doux.

En ce qui concerne la protection de l'atmosphère, nous travaillons avec AIR PACA au niveau de la surveillance de la qualité de l'air. Je rappelle à cette occasion que nous vivons dans une des agglomérations les plus polluées de France, et que nous sommes visés par des sanctions venant de l'Europe. C'est pourquoi d'importants programmes

d'actions, lancés en 2012, sont en chantier en 2013 : Gouv'airnance, Plan de Protection de l'Atmosphère et l'adhésion au projet de ZAPA.

La seconde finalité est la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Nous avons à l'actif de MPM, la participation à la création du Parc National des Calanques et le Contrat de baie engagé avec la Ville de Marseille pour la préservation des milieux marins et du littoral.

Concernant la troisième finalité, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, MPM a choisi d'investir pour l'accès au logement avec la révision du PLH – même s'il est loin d'être parfait – pour le soutien à l'économie (économie de la connaissance, avec les technopoles et les pôles de compétitivité), et pour l'accès à la culture à travers notre participation à MP 2013.

Pour la quatrième finalité, l'épanouissement de tous les êtres humains, nous pouvons mettre en avant le soutien de MPM aux trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, aux centrales de mobilité, les quatre contrats CUCS et pas moins de 14 projets de rénovation urbaine répartis sur le territoire.

La cinquième finalité, une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, est à rapprocher de nos documents de planification comme l'élaboration du SCOT qui à terme renforcera la trame verte urbaine et qui protège les espaces agricoles de l'étalement urbain. Le traitement des déchets a fait l'objet d'un partenariat avec l'ADEME qui engage notre Communauté Urbaine à réduire de 7% sa production de déchets d'ici à 2017 et qui débouche sur le développement du compostage, et le tri sélectif.

Une proposition : dans nos cahiers des charges, il serait d'ailleurs pertinent d'introduire des clauses environnementales pour répondre à ce critère-là.

Une sixième finalité a été ajoutée dans ce rapport par MPM, elle concerne la gouvernance. Il s'agit à la fois du choix de la sensibilisation du public aux questions environnementales et du choix de la concertation avec les habitants du territoire, comme cela s'est déroulé lors de l'élaboration du Plan Climat.

Ces évaluations seraient également plus pertinentes si la totalité du territoire métropolitain était prise en compte. La politique de développement durable à l'échelle de la Métropole Aix Marseille Provence, ne serait plus un patchwork d'Agendas 21 et de Plans Climats, ni un assemblage d'interSCOT approximatif, ni des PDU locaux et sans cohérence entre eux. La fabrique de la Métropole nous rendrait tous plus efficaces dans la gestion durable et soutenable du territoire.

Du reste, permettez-moi de revenir au budget : la DGF n'augmentera pas pour les collectivités territoriales dans les années à venir. Mais la création de la Métropole pourrait bien changer la face des choses, car la dotation de l'État serait, via le mécanisme complexe de la péréquation horizontale nationale, supérieure à la somme des dotations que touchent actuellement les six intercommunalités concernées.

Dans ce cas de figure, le développement durable pourrait en bénéficier largement et remplirait enfin sa mission : améliorer la qualité de vie de tous.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Sémériva.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER
- PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES**

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Équipements d'intérêt communautaire, Patrimoine foncier, Protection et Sécurité des Espaces Communautaires s'est réunie le 7 février, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux Monsieur Illac ?

Monsieur ILLAC.- Je n'étais pas présent à la Commission car reçu à Paris par la Ministre en même temps que vous sur le fameux sujet de la Métropole, mais les deux rapports ont été adoptés à la majorité.

21. EPPS 001-15/02/13 CC - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le Budget annexe du Crématorium Saint-Pierre

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. EPPS 002-15/02/13 CC - Approbation d'une convention avec la Ville de Marseille relative aux modalités d'encaissement des prestations de crémation

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures 15)